

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Questions pour le CPC plénier du 6 octobre 2006

- 1) Les éléments de réponse apportés par Bertrand Delanoë à la question suivante ne nous paraissent pas encore assez précis ; merci de compléter :
Où se place la ligne de démarcation entre le parti d'urbanisme de Mangin, que nous avons soutenu à l'époque car il remplissait mieux que celui des autres candidats le cahier des charges et qui a été accepté par la Ville en 2004, et son parti architectural, qui a été rejeté puisque le Maire a décidé de confier le futur bâtiment à un concours international d'architecture ? Le fait que David Mangin soit en charge de la préparation du cahier des charges pour ce concours embrouille la situation car il est manifestement tenté d'imposer sa vision architecturale. En particulier, aussi incroyable que cela puisse paraître, il semble que la seule raison pour laquelle on envisage de supprimer le jardin Lalanne soit l'auvent de 22 mètres prévu par Mangin à cet endroit pour que son toit soit carré : en quoi la forme carrée du toit serait-elle liée au parti d'urbanisme de Mangin ? Comment peut-on, pour satisfaire un caprice architectural, supprimer un équipement qui constitue un lieu extraordinaire d'épanouissement pour les petits Parisiens ? Comment peut-on, par ailleurs, lancer un concours d'architecture international si le dessin du futur bâtiment est déjà arrêté de façon si précise ?
- 2) Concernant le calendrier : le 3 octobre, Bertrand Delanoë a eu l'air de dire que nous étions pressés de voir le lancement du chantier, et que pour sa part il voulait prendre son temps afin « d'éviter les bêtises » ; en réalité, nous nous rangeons tout à fait à ce deuxième point de vue : comment imaginer que le cahier des charges pour le concours international sur le futur bâtiment du Forum sera prêt pour janvier 2007, date prévue pour le lancement du concours, alors que les partenaires ne semblent pas d'accord sur les scénarios de circulation verticale, qu'une enquête auprès des usagers du Forum et du Jardin vient seulement d'être lancée, et que la concertation sur la programmation en est à ses balbutiements ? L'intensification de la concertation annoncée par Jean-Pierre Caffet est une excellente chose, mais ne peut-on envisager également un report du lancement du concours ?
- 3) Nous n'acceptons pas la décision de la RATP de ne pas nous communiquer au moins des résultats partiels et synthétiques de l'étude des scénarios d'accès au site et de l'étude des flux : sans la communication de ces études, cruciales pour la suite du projet, la concertation est un vain mot. Nous demandons à Jean-Pierre Caffet de nous faire état au moins des questions soulevées par ces études, et des grandes hypothèses qu'elles font apparaître.
- 4) La Charte de la concertation prévoit la possibilité de faire réaliser une étude de variante ponctuelle en cas de désaccord. Lorsqu'Yves Contassot nous a annoncé la décision de supprimer le jardin Lalanne, nous avons demandé une étude de variante ponctuelle de maintien de ce jardin, et il nous l'a refusée. Maintenant que le Maire de Paris a déclaré qu'en réalité « tout était ouvert » (y compris par conséquent le maintien du jardin Lalanne), nous redemandons la réalisation d'une étude sur le maintien du jardin Lalanne, et nous proposons qu'elle comprenne l'organisation d'un atelier auquel

participeraient les salariés et les usagers, pour voir avec quels aménagements (interface avec le futur bâtiment, type de clôtures, place de la porte d'entrée, insertion paysagère...) et avec quelles modifications de ses règles de fonctionnement (jours et horaires d'ouverture, accès de différents publics...) ce jardin pourrait être maintenu sur place.

- 5) La consultation d'usagers menée par IPSOS et Missions publiques a commencé. Nous souhaitons avoir toutes les précisions sur le déroulement de cette enquête, et en particulier sur l'articulation entre cette consultation et la concertation du CPC : à quelle date auront lieu les réunions des panels, quelle sera la participation du CPC, à quel moment aura lieu la restitution publique, pourrions-nous avoir accès à l'ensemble des résultats ?
- 6) Il semble qu'une exposition sur le projet des Halles soit prévue dans le local de l'ancienne brasserie située allée Baltard : quel sera le contenu de cette exposition ? à qui est-elle destinée ? quand ouvrira-t-elle ? quel sera son fonctionnement ?
- 7) Le Maire de Paris a annoncé qu'un représentant associatif siègerait dans le jury du concours : comment sera-t-il désigné ? Nous souhaiterions que, comme à Paris Rive Gauche, ce représentant soit désigné par les acteurs de la concertation et non par l'Hôtel de Ville. Pour cela, nous suggérons que les candidats se fassent connaître dès maintenant, indiquent en quelques lignes pourquoi ils souhaitent participer au concours, et que chaque association, CDQ ou syndicat ayant effectivement participé aux réunions plénières du CPC ou aux ateliers puisse voter par e-mail auprès de la Direction de l'urbanisme, de façon à ce que ce représentant soit désigné de façon démocratique par les acteurs de la concertation.